

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 187

Groupe Scolaire Sampiero : modification du coût des travaux de mise aux normes de la cuisine et de l'office.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent dossier porte sur les travaux relatifs à la restructuration de la cuisine et de l'office du groupe scolaire Sampiero préalablement présentés lors de la délibération du *11 avril 2013 n° 2013/95*, travaux imposés par la mise aux normes de l'établissement suite au passage des commissions de sécurité.

Le montant initialement prévu à 215 697,68 € HT a été corrigé suite à la réception des devis, pour un nouveau coût d'opération de **210 260,95 HT** :

<i>Groupe Scolaire Sampiero</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant € HT</i>
	Restructuration cuisine et Office	
Sol		20 761,85
Peinture		13 353,54
Ouvrages de répartition		98 044,44
Electricité		8 716,00
Plomberie		29 962,20
Evacuation Vide sanitaire		39 422,92
		210 260,95

Plan de financement de cette opération :

	Montant HT	Ville		CG2A		CTC	
coût opération HT	210 260,95 €	73 591,33€	35 %	73 591,33€	35%	63 078,28€	30%

IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le nouveau montant des travaux estimés à 210 260.95 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale et du Conseil Général.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du 21/06/2013,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de répondre aux exigences de mise en sécurité de cet espace ;
Que les crédits sont inscrits au Budget 2013 ;

En Investissement :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, article 2313, Fonction 213

En Recettes :

→ Chapitre 13, Article 1323

→ Chapitre 13, Article 1322

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le nouveau montant des travaux relatifs à la restructuration de la cuisine et de l'office du groupe scolaire Sampiero estimés à 210 260,95 € HT.

AUTORISE M. LE MAIRE

A solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès de la Collectivité Territoriale et du Conseil Général.

ADOpte

Le plan de financement suivant :

	Montant HT	Ville		CG2A		CTC	
coût opération HT	210 260,95 €	73 591,33€	35 %	73 591,33€	35%	63 078,28€	30%

DIT

Que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget de la ville, exercice 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE MAIRE
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013